

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

CTPL DU 1^{er} décembre 2005

Monsieur le Président, permettez-moi au début de ce CTPL de revenir rapidement sur quelques aspects de la situation générale avant l'examen des points à l'ordre du jour pour lesquels nous interviendrons au fur et à mesure .

Les sujets ne manquent pas. Et ce d'autant plus que le dernier CTPL remonte au 14 mars 2005 , il y a donc plus de 8 mois , pendant lesquels peu d'informations nous ont été transmises.

Tout d'abord la CGT souhaite revenir **sur la manifestation nationale du samedi 19 novembre à Paris** qui a démontré la volonté des citoyens de lutter contre les choix gouvernementaux actuels de réduire la présence et la qualité du service public de proximité, plus que jamais nécessaire en regard des besoins sur l'ensemble du territoire.

Au travers des **réformes annoncées le 7 juillet** au MINEFI, c'est bien l'avenir de ce service public qui est en cause.

Pour la CGT :

- fusionner l'accueil DGI/DGCP au travers du développement des Hôtels des Finances,
- mettre en place des compétences croisées en fonction du seul enjeu financier,
- promouvoir les services à distance au détriment de la présence physique et des compétences du réseau de proximité,

sont des réformes qui conduisent à un service public au moindre coût, sans garantir un progrès dans le contenu et les conditions d'exercice des missions.

Les mobilisations de ces derniers mois ont clairement montré l'opposition des personnels et la nécessité d'engager des discussions sur le fond des réformes.

Sur la redevance :

Nous avons déjà à plusieurs reprises évoqué cette réforme qui devait faciliter la vie des citoyens au nom de « l'administration de service », alors que c'est exactement à l'inverse que l'on assiste.

Aujourd'hui les contribuables découvrent ce que signifiait cette réforme, elle ne se résumait pas à cocher une petite case sur la déclaration des revenus.

Payer en une seule fois (TH et redevance) ce qui précédemment se faisait en deux fois, alors que la rentrée a été dure pour la grande majorité, est ressenti comme une injustice.

La mauvaise préparation de la réforme et le manque de pédagogie pour l'expliquer (ou la présenter) au public (double imposition, maintien des exonérations...) ont entraîné des dizaines de milliers de réclamations .

Voilà l'exemple parfait d'une réforme mal préparée, sans moyens, sans analyse de ses conséquences sur les contribuables et les agents. Ce sont les services et les contribuables qui, une fois de plus, paient les pots cassés.

La CGT et les personnels ont combattu cette réforme qui, à terme, remet en cause la nature du financement de l'audiovisuel public en adossant son recouvrement à un impôt. Cette réforme alimente par ailleurs les suppressions d'emplois au sein de la DGCP.

Pour les personnels de la DGI les charges de travail ont explosé :

- > augmentation impressionnante des appels téléphoniques ;
- > augmentation des courriels avec toujours le respect du délai de réponse sous 48 H ;
- > augmentation des réceptions dans les services
- > augmentation des contentieux.

Aujourd'hui, le financement de l'audiovisuel public est à nouveau menacé : si le taux de contestations atteint un seuil critique, si les contribuables refusent massivement de payer ou de se déclarer, cet impôt sera gravement fragilisé.

Sur le budget 2006 :

Pour la première fois, il est présenté selon les règles de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Une des conséquences majeures de cette dernière est d'introduire dans la fonction publique des modes de gestion directement issus du secteur privé et donc une logique sans rapport avec l'intérêt général.

Il impose -sans aucune concertation et pour la 4ème année consécutive- une réduction des effectifs. Certes, celle-ci (d'un peu plus de 5.000 emplois) est nettement inférieure aux premières hypothèses du début de l'année : les mobilisations massives du 1er trimestre sont à l'évidence passées par là.

Il n'en demeure pas moins que rien ne les justifie, qu'elles vont pénaliser la qualité du service public et qu'elles sont donc parfaitement inacceptables.

Le MINEFI sera amputé de 2465 emplois soit la moitié de la totalité des emplois supprimés dans l'ensemble de la Fonction Publique d'Etat .

Les déclarations gouvernementales sur la nécessaire lutte contre toutes les sortes de fraude sont en totale contradiction avec la régression organisée des moyens accordés à l'ensemble des services du MINEFI.

Sur les dates et les horaires de réunion des organismes paritaires :

Nous demandons qu'à l'avenir les dates nous soient proposées avant afin que nous puissions voir si nous avons la possibilité de faire une préparation collective des CAP et du CTP.

Nous devons avoir le temps de nous réunir voire de consulter les agents et les périodes de congés ne le permettent pas . Par ailleurs, une CAP le vendredi après midi ne nous permet pas d'en faire le compte rendu.

Nous rappelons notre avis favorable à la convocation des CTPL le matin :

- vu le nombre de points à l'ordre du jour, la matinée n'est pas suffisante pour les préparer ensemble
- cela nous permettra de réaliser un compte rendu collectif.

D'ailleurs je voudrais préciser que la charte sur les bonnes pratiques du dialogue social qui nous est proposée précise bien les droits en matière de durée d'autorisation d'absence; c'est au minimum un jour et demi donc deux déplacements remboursés.

Nous demandons d'ailleurs , comme prévu dans la charte, qu'un règlement intérieur soit prochainement élaboré pour le CTPL et les CAP.

Nous demandons l'ajout des questions diverses suivantes :

- **les transports de fonds**
- **les suites de l'agression à Saint Florentin**
- **la rémunération des formateurs**
- **les droits syndicaux**

et nous voulions finir par une demande d'information sur le redéploiement d'Hélios , mais vu la situation catastrophique , j'en parle en dernier point de cette introduction générale.

En effet , la situation est très préoccupante à la Paierie départementale avec notamment plus de 4200 mandats perdus, manque de personnels pour y faire face ... , vous avez d'ailleurs vu le comptable ces jours-ci et organiser des formations ces jours-ci. Vous pourrez nous donner les détails de la situation.

Nous souhaitons revenir sur **le rapport parlementaire** du député Gilles CARREZ diffusé le 17 novembre 2005 qui pointe les difficultés et les dérapages financiers du projet.

Le rapport met en évidence :

► **les dérives financières du projet.**

Pour les années 2003 à 2005 le coût s'élevait à 114,93 millions d'euros. La poursuite du programme sur 2006-2007 porte le coût à 139,23 millions. Les dépenses complémentaires qui s'ajoutent font que le projet est évalué jusqu'en 2008 à **150,73 millions d'euros**.

► **les difficultés de l'application elle-même.**

Je cite le rapport : *"Votre rapporteur spécial fait part de sa plus grande réserve sur les données communiquées dans le PAP et sur l'état réel d'avancement du projet Hélios".*

Plus loin : *"Votre rapporteur spécial serait même tenté de prêter une oreille attentive aux rumeurs publiés au printemps et début de l'été 2005 dans la presse informatique annonçant, après cinq ans de travail, la suspension du projet ("l'écroulement") et le report de tout développement."*

Et à la fin : *"Après les "couacs" de la télédéclaration (Copernic) et ses surcoûts, les augmentations, les retards et les silences d'Hélios, l'annulation du programme Accord II, le repliement sur Palier 2006 et l'enterrement de dizaines de millions d'euros, ne faudrait-il pas envisager un "lundi de Pentecôte pour renflouer l'informatique publique ?" "*

Alors que la pause qualité instaurée en février 2005 s'éternise, que le redémarrage du déploiement se fait avec difficulté, on est en droit de demander des comptes !

Quand on voit les sommes considérables données aux sociétés informatiques privées pour de tels résultats on s'interroge sur le nécessaire contrôle des fonds publics.

Que n'avait-on pas entendu au lancement de ce projet !

Que de critiques sur l'informatique existante et sur les informaticiens du Trésor. Aujourd'hui le bilan de cette sous-traitance est désastreux. L'application n'est toujours pas stabilisée et n'apporte pas encore le niveau de prestation des applications qu'elle est sensée remplacer.

Il devient urgent de fiabiliser l'application, de limiter au plus vite le recours aux sociétés privées qui utilisent l'argent public à leur guise.

La CGT considère toujours qu'une informatique publique développée et maîtrisée par des informaticiens fonctionnaires serait plus efficace et moins coûteuse en fonds publics.

1- le budget 2005

La CGT a fait une petite enquête de besoins en vue de ce CTPL pour connaître concrètement les aspirations des agents, comme vous le savez les réponses ne remontent pas aussi vite qu'on le souhaiteraient , néanmoins celles que nous avons reçues dans un laps de temps très court sont intéressantes et significatives :

Plusieurs agents ont souligné qu'il y avait beaucoup de formation en fin d'année ce qui posent des problèmes d'organisation du travail et de gestion des absences notamment en fin d'année où des congés restent à prendre à force d'être toujours repoussés...

Ils regrettent qu'il n'y ait pas assez de formation sur les salaires , notamment lors de modification de la réglementation.

La CGT rappelle son opposition à l'outil de gestion qui s'appelle COGITO. D'ailleurs , à ce sujet nous n'avons toujours pas eu l'étude et l'analyse explicative qui devaient être faite à partir des chiffres 2004.

Contrairement à 2004 où nous étions satisfait des informations et documents fournis qui nous permettait d'avoir une certaine lisibilité, cette fois-ci l'envoi des seuls suivis analytiques 2005 arrêtés au 2 novembre ne nous permet pas de comprendre. Nous n'avons pas le montant total des crédits alloués au département pour 2005.

Comme l'année dernière nous sommes mis devant le fait accompli d'une modification très significative des budgets alloués aux postes et à la TG de **238 669 euros** sans information , ni consultation du CTPL. Le budget est ainsi passé de **1 881 349 euros à 2 120 18 euros**.

Cela confirme votre conception du dialogue social et de la considération que vous portez aux représentants des personnels qui semble très , très éloignée de la charte des bonnes pratiques du dialogue social.

Quelques remarques sur les chiffres 2005 :

Nous n'avons pas refait toutes les modifications comme l'année dernière pour voir le détail de la différence de 238 669 euros , mais nous aimerions bien savoir d'où elles viennent.

Nous constatons une augmentation du budget travaux immobiliers de 165 000 euros , sans plus de détail.

Nous remarquons une augmentation de **21 000 euros pour les frais de déplacements** (dépensés à 64 %) alors que notre demande de remboursement, à hauteur des frais occasionnés par les agents, représentant

une augmentation de 5 050 euros soit 3.35% du budget déplacement, vous paraît trop élevé. **Vous avez donc choisi d'amputer les remboursements de frais kilométriques de 5 050 euros .**

Au 2 novembre , c'est à dire il y a près d'un mois , l'exécution globale étaient de **67.72%** alors que mathématiquement elle devrait être supérieure à 83%. Même si l'on sait par exemple que des loyers sont payés semestriellement le retard est important. Mais vous allez sûrement me démentir avec une actualisation des dépenses.

Dans le même temps l'administration donne l'impression d'avoir trop d'argent , puisqu'elle propose à l'ensemble du personnel :un bureau, une chaise roulante, une armoire haute, une armoire basse et un caisson. Est-ce le signe d'une bonne gestion que d'arriver en novembre et de faire un tel appel qui surprend tout le monde ?

Au contraire, à la CGT nous avons le sentiment qu'à la date d'édition des documents plusieurs demandes validées par le CTPL du 14 mars ne sont toujours pas satisfaites.

Ainsi et toujours globalement, on s'aperçoit qu'il y a, au 2 novembre, un gros retard en matière de travaux immobiliers puisque la réalisation est de 51% environ sur un budget total de 271 240 euros et d'achat de mobilier avec seulement 12% des dépenses exécutées . D'autre part la réserve importante de 117 617 euros n'est pas encore utilisée.

Si l'on repart du budget 2005 adopté en CTPL **18 postes sollicitaient 67 517 euros** de crédits pour l'achat de mobilier, de matériel logistique et pour des travaux : **pour 13 d'entre eux** les dépenses ne sont pas payées au 2 novembre pour un total de **66198 euros soit plus de 98 %.**

Idem pour la TG , le mobilier n'est pas payé, ni la machine à affranchir, ni le photocopieur , pour les travaux, on ne peut individualiser ce qui est fait ou ne l'est pas, les crédits ayant augmentés de plus de 26 000 euros en travaux immobiliers et de 12000 euros en matériel logistique sans information.

Il semble facile dans ces conditions de faire un appel général à deux mois de la fin de l'année alors que les demandes acceptées en mars ne sont toujours pas payées.

Que représentent les 15 241 euros en autres dépenses de fonctionnement, les 10 700 euros en charges diverses de transport et les 14 348 en prestations externes .

Nous n'avons aucune visibilité sur l'utilisation et la satisfaction des demandes des postes d'ici la fin de l'année. Aussi la CGT demande pour l'avenir une information en continue sur les réalisations décidées en CTPL comme cela se pratique en CHS.

D'une manière générale , nous voudrions savoir si tous les travaux et achats refusés en CHS car relevant des crédits des directions ont été intégrés dans les besoins des services et satisfaits.

Quelques exemples :

- D'une part les travaux de remise aux normes électriques d'Auxerre EH rejetés en début d'année ont-ils été réalisés ? D'autre part est-ce que toutes les mises aux normes électriques dont on a beaucoup parlé fin 2004 ont été réalisées, fin décembre il restait quelques travaux ?
- Les achats suivants ont-ils été réalisés : des souris sans fils notamment pour Brienon et la Paierie , des lampes de bureau pour la TG au CEPL et au Recouvrement ?
- Le groupe filtrant a-t-il été posé à la cuisine de la TG ?
- La climatisation de Coulanges la vineuse a-t-elle été installée à Vermenton
- Le miroir de sécurité pour sortir de la TG n'est pas encore installé

De même les observations de l'inspecteur Hygiène et sécurité ont-elles été suivies d'effet notamment pour Vermenton, Bléneau, Isle sur serein, Courson, Chablis.

Pour 2006 :

La CGT redemande la copie intégrale des demandes des agents et des comptables des postes et des chefs de services de la TG. La charte indiquant (je cite) que les partenaires sociaux (parité administrative et syndicale , en CAP et CTP) doivent disposer de smêmes informations.

Nous regrettons que les postes aient été consultés sur ce point en pleine période estivale, ce qui n'a pas permis une réflexion approfondie des desiderata de chacun. Cette demande alors que la plupart des agents étaient en congé est aussi révélatrice de l'états d'esprit dans lequel sont faites les enquêtes de besoins.

En tout état de cause le budget départemental doit être en mesure de répondre à tout moment à une urgence d'un poste ou d'un service.

Au delà des restes à réalisés de 2005 , nous aimerions connaître les orientations définies pour 2006 dans le département notamment en matière de relogement des postes , de restructuration (pose ou poursuite) .

Compte tenu de l'avancement des dossiers , les délais d'un an pour la réinstallation de la Trésorerie rue du Pont seront-ils respectés ?

En l'absence d'information, nous vous faisons part des demandes des agents que nous avons reçues , au delà bien entendu de ce qui devait être fait . Sans ordre d'importance et sans classement des postes :

- la CGT redemande que chaque agent de la Trésorerie **d'Auxerre Banlieue** ait une clé, afin que la porte arrière du poste reste fermée, que chacun puisse entrer et sortir du poste le midi et le soir, ce qui soit dit en passant détendrait aussi un peu l'atmosphère du poste.
- Pour **Sens municipale** : une nouvelle machine à ouvrir le courrier, une machine à compter les pièces, réparation du jour sous la porte de sortie de service qui laisse passer l'air froid en ce moment, voir le problème de la chaudière qui ne permet pas de chauffer au 3^{ème} étage.
- Pour **Sens Agglo** : vitre de protection au guichet.
- Pour **Saint Florentin** : un détecteur de faux billets, une caméra, deux calculatrices et un porte téléphone.
- Pour **Sergines** : 2 chaises ergonomiques
- Pour **Ancy le Franc** : la réfection du sol qui présente des trous.

Nous avons bien reçu dans le cadre de la préparation du groupe de travail du CHS de demain , un bilan des opérations effectuées suite aux visites de l'IHS, on note des évolutions en matière d'amiante et de droit de retrait :

- pour **Bléneau** il subsiste des problèmes de mise aux normes de l'éclairage et d'absence de sortie de secours
- pour **Vermenton** toujours pas de coin repas ni de placard à balai, vous devriez recevoir bientôt si ce n'est déjà fait le dossier pour les travaux sur l'ex logement de fonction.
- Pour **l'Isle sur Serein** : au chs nous avons un devis pour fabrication sur mesure d'un meuble à balai, quels sont les résultats de la vérification électrique, de plus les agents du poste indiquaient qu'il n'y avait pas de lumière dans le local à archive
- Pour **Chablis** il semble que les demandes seront prises en compte dans le cadre du réaménagement du poste.

Courson n'y est pas mentionné alors que les travaux ne sont pas encore réalisés.

Dans ces documents figurent des cahiers d'hygiène et sécurité avec des demandes des agents qui ne seront pas prises en charge financièrement pas le CHS :

- pour **Chablis** : l'achat d'une hotte aspirante (demande déjà rejetée lors d'un précédent CHS)
- pour **Saint sauveur** : l'absence d'un va et vient électrique entre le bureau et le SAS d'entrée
- pour **Tonnerre** : 10 lampes de bureaux
- pour **Chéroy** : état de délabrement du bâtiment des archives , chaudière ancienne au fuel dégageant de forte odeurs.

Nous demandons qu'elles soient prises en compte par le CTPL.

2- Le budget opérationnel de programme

Seulement quelques réflexions car nous n'avons pas eu de documents préparatoires :

- la première d'ordre général , pour la CGT le volet « moyens » ne peut être séparé du volet « missions » et les deux doivent être examinés en même temps, or la DGCP n'a donné aucune info sur les moyens mis en œuvre pour la réalisations des objectifs .
- deuxièmement, plus concrètement , nous n'avons été ni consulté, ni informé des cibles 2005 que vous venez de publier en novembre dans une note interne et nous n'avons pas les résultats 2005 même provisoires.
- Troisièmement : sur le BOP 2006 du 89 que nous avons récupéré sur Magellan, on constate une évolution importante des taux et des modifications dans les libellés et la façon de poser les questions.

3- Les redéploiements d'emplois

Comme nous l'avons écrit dans notre dernier journal de novembre, le projet de loi de finances présenté lors du Comité Technique Paritaire central du Trésor le 19 octobre, dans sa nouvelle version LOLF ne permet pas une comparaison facile des chiffres.

Ainsi les effectifs sont maintenant indiqués en équivalents temps plein travaillé (ETPT) qui mesurent les ressources dont nous avons besoin , c'est à dire les agents actuellement payés et les vacances d'emplois (évaluées comment ? mystère...). On ne parle plus d'emplois implantés.
En 2006 les services auront donc 55104 ETPT

Les 800 suppressions d'emplois à la DGCP, sont justifiées par la direction au titre de gains de productivité constatés dans les services et par la suppression du service de la redevance à hauteur de 350 emplois sur les 1000 supprimés au titre de cette réforme.

Elles reflètent ainsi les engagements pris par la DGCP dans le cadre des réformes inscrites dans le Contrat Pluriannuel de Performance (CPP) et corroborées par le 1^{er} ministre.

Les suppressions d'emplois généreront à nouveau une détérioration des conditions de travail des personnels . Elles influenceront les choix de gestion

des missions et des services axés vers la rentabilité au détriment de la satisfaction des besoins.

Ainsi la fusion de l'accueil est privilégiée au dépend de l'amélioration de la présence des services du ministère, y compris sur un même lieu, et n'apportera pas pour autant une meilleure réponse aux contribuables.

Pour la CGT, le guichet de proximité, comme le service à distance, doit répondre à des niveaux de compétences clairement définis, en fonction des attentes des citoyens et des partenaires du secteur local.

Il est clair que les postes du département n'ont pas les effectifs nécessaires pour rendre un service public de qualité.

De fait l'égalité de traitement n'existe plus dans l'Yonne , l'implantation des services publics accompagne si elle ne la précède pas, la désertification des campagnes .

Par ailleurs le plan de qualification ministériel permet de transformer 137 emplois de B en A pour 94 Trésorerie Générale : 35 TP, 50 RP, et 102 Inspecteurs dont 55 dans les PNC .

Nous aimerions connaître vos demandes à ce sujet puisque l'attribution est faite en fonction des demandes des Trésoriers Payeurs Généraux.

Sur l'ORE 2006 :

Tout d'abord, je rappelle notre opposition à cet outil de gestion des suppressions d'emplois.

Ensuite la CGT souhaite faire quelques observations générales sur les résultats du département publiés sur Magellan .

Il est vrai que l'on ne peut pas dire que l'on croule sur les informations que vous nous donnez à ce sujet.

Nous aimerions avoir les résultats détaillés de l'ORE dans l'Yonne, pour chaque poste, chaque service TG et par mission.

- Globalement il apparaît que le département perd encore 1,10 emploi, ce qui va se traduire par une suppression d'emploi (le paramètre transversal « enjeux » en faisant perdre plus de 11). Quand l'ORE 2003/2004 était supérieur de 7,33 par rapport aux emplois implantés, nous n'avions pas eu de création d'emploi.
- l'ORE de la moitié les postes baisse (d'une manière importante pour 4 : Auxerre, Briennon, Cerisiers et Villeneuve sur Yonne) et augmente pour l'autre moitié (surtout pour 9 d'entre eux : Ancy le franc, l'Isle sur serein, Joigny, Saint Florentin, Saint Sauveur, Tonnerre, la Paierie, Chéroy et

Villeneuve l'Archevêque) avec une hausse totale de 1,73 pour l'ensemble des postes.

Certains noms évoquent d'ailleurs des interventions de la CGT lors de précédents CTPL comme Joigny, Tonnerre, l'Isle sur serein soulignant les anomalies des propositions d'alors.

Vous proposez d'ailleurs d'en régulariser certaines.

Mais globalement, il manque près de 7 emplois dans les postes par rapport aux résultats de l'ORE.

- Comment expliquez-vous la baisse pour Villeneuve sur Yonne, la plus forte en % soit 11.89%, ce poste ayant reçu Saint Julien du Sault, c'est peut être là la cause ? Et celle de Cerisiers qui perd près de 10%. De même , une baisse de 14.35% pour le service de la dépense, de 10.72% pour la comptabilité et de 100% pour le CMIB de la TG.
- De même comment expliquez-vous les fortes hausses pour la Paierie +13.14%, Tonnerre +12.59%, Chéroy +12.38% l'Isle sur serein +10.20%, les affaires économiques +666.67% pour ne prendre que les plus fortes augmentation .
Nous nous interrogeons sur la crédibilité d'un outil qui enregistre de telles variations d'une année sur l'autre.
- L'ORE baisse globalement pour la TG de 0,88 et pour les paramètres transversaux de 0,35 en prenant les chiffres que vous nous avez communiqués , qui sont différents de ceux de Magellan.

Nous n'avons reçu aucune information sur l'utilisation de l'équipe de renfort en 2005 .

Quel nombre de jours , de postes, pour quelles missions, pour quels types de remplacement (emplois vacants, maladie, maternité, restructurations....) ?

Dans les interventions de l'équipe de renfort en 2005 , quels critères ont présidés à l'affectation des agents , est-ce les besoins réels ou le poids du comptable dans le département (une absence dans un poste de 3 agents représente 30% alors que dans une TP c'est 6 ou 7%)

Je souligne que ces questions sensibles, souvent abordées, relèvent du CTPL dont la CGT fait partie.

Nous demandons la réimplantation des deux emplois correspondants aux effectifs actuels de l'équipe de renfort et afin d'éviter toute pression en direction des agents.

De même, comme il est stipulé dans la charte , nous demandons que l'équipe de renfort soit aussi utilisée pour couvrir les absences syndicales afin d'éviter les refus d'autorisations d'absences directes ou indirectes notamment compte tenu de la charge de travail.

Cela concerne principalement mais non exclusivement les postes de Sens Municipale, Saint Florentin, Vermenton, Auxerre Banlieue, Isle sur Serein, Joigny et Migennes (prochainement) où travaillent des militants CGT .

Enfin, nous n'avons aucun élément sur l'absentéisme dans le département.
7 emplois des postes participent à la création des emplois de l'équipe de renfort avec les 2 emplois des paramètres transversaux.

Nous voudrions pour terminer, vous faire remarquer que si vous suiviez votre logique de ORE , vous devriez faire au minimum les redéploiements suivants :
Auxerre -1, Auxerre EH +1, Joigny+1, Tonnerre +2, Paierie+1, Cerisiers -1, Chéroy +1 , TG rect -1, TG CEPL +1, TG DSF -2 et Affaires économiques +2
soit au total **+4 emplois** hors ERD.

Or vous nous proposez aujourd'hui - 1 emploi de catégorie C , -1 emploi de catégorie B et des redéploiements qui ne correspondent pas .

Quelles en sont les raisons ?

4- Les travaux à la Trésorerie d'Auxerre

Compte tenu de l'avancement des dossiers , les délais d'un an pour la réinstallation de la Trésorerie rue du Pont seront-ils respectés ?

Pour la CGT les horaires ne doivent pas être imposés dans le cadre d'une installation provisoire mais décidés d'un commun accord conformément aux textes en vigueur, donc avec consultation du CTPL.

De même les protocoles horaires variables doivent être revus.

5- Les questions diverses

Les horaires variables de Courson :

Nous avons quelques questions préalables :

- les horaires de fermeture du poste le midi ne figurent pas sur le règlement et l'on ne peut donc voir la durée d'ouverture du poste. Si nous nous rappelons bien les travaux du précédent CTPL, ils étaient passés de 19h 30 à 25 heures ?
- que se passe-t-il, dans le cadre d'une ½ journée de travail, si un agent part après 12h45 ou arrive avant 12h45 ?

Par contre, nous pensons que c'est ingérable de mettre une seule récupération par mois avec un plafond de 8h , sauf à pousser aux écrêtements d'horaires. Vous comprendrez que dans ce cas la CGT ne cautionnera pas cette pratique alors que se multiplient les suppressions d'emplois.

Changement des horaires de Cerisiers :

La CGT est favorable à cette demande des agents du poste.

Pont naturel 2006 :

La CGT est favorable au pont naturel pour l'ensemble des agents du département le 26 mai .

Elle voudrait souligner à cette occasion , même si ce n'est pas un Pont que notre ministre ne s'est toujours pas prononcé , sauf erreur, sur le lundi de pentecôte . Vous savez que le dispositif a été aménagé par Christian Jacob , chaque CTP ministériel doit donné son avis avant le 31 décembre .

Les transports de fonds :

Je voudrais évoquer le problème des transports de fonds .

Lors du CTP central du 19 octobre 2005 au nom de la CGT j'ai rappelé à la direction de la CP qu'aucun dispositif n'avait été pris après le groupe de travail de novembre 2004.

La CGT avait évoqué l'absence de réglementation pour les transports de fonds non assurés par les convoyeurs, ainsi que l'absence de « couverture » des agents du Trésor transportant des valeurs.

Elle souhaite des garanties individuelles pour les personnels remplissant ces missions et demande des textes clairs rappelant :

- Les conditions spécifiques dans lesquelles l'agent peut refuser d'exercer cette mission,
 - La responsabilité pécuniaire en cas de vol des deniers du Trésor,
 - Les modalités d'assurance de l'agent en cas d'agression,
 - La prise en charge par l'administration de dommages matériels en cas d'accident impliquant le véhicule personnel de l'agent. En effet, les assurances personnelles ne couvrent pas les dommages en cas d'accident dans l'exercice professionnel : les frais sont donc à la charge de l'agent.
 - Le décompte des délais de déplacement à intégrer dans les horaires variables.

Il s'avère que ces points sont valables aussi pour le transport quotidien du courrier , des chèques notaires et du transport annuel des comptes de gestion .

Pour nous une lettre de cadrage devait être adressée au réseau de manière à pallier aux inquiétudes et répondre aux questions des agents . C'est ce que j'ai demandé lors du CTP central.

Une petite question d'actualité pour terminer : que se passe-t-il si un comptable se fait voler son micro ordinateur portable dans sa voiture ou s'il est détérioré lors d'un accident ?

La rémunération des formateurs:

Suite à votre note du 9 novembre 05, la CGT demande qu'il y ait une réunion pour décider d'une règle claire , prédéfinie commune à tous les cadres A.

L'instruction citée est une instruction confidentielle donc non disponible sur Magellan.

Pour nous le travail supplémentaire de préparation pour un stage de formation doit être rémunéré, sinon l'administration risquerait à l'avenir de devoir se priver de formateurs de la TG notamment.

Je rappelle d'ailleurs que la formation en générale est la grande absente de l'ORE.

Les droits syndicaux :

Simplement quelques demandes :

- au sujet du panneau d'affichage syndical de la TG , l'espace est insuffisant et un tract d'une autre OS recouvre les tracts que je viens d'y mettre dans la partie qui m'est réservée en accord avec M Mutz. Il faudrait normaliser cela, sinon je serais obligé de demander un grillage et une clé comme c'est prévu dans les textes.

- un téléphone dans la petite salle de réunion pour les jours où nous avons les réunions de CTPL ou de CAP locales , pour les élus qui ne sont pas au local syndical.

- un micro ordinateur portable avec clé USB et accès à Magellan.

- nous demandons une réunion début 2006 sur la charte des bonnes pratiques du dialogue social si elle est adoptée par des syndicats majoritaires en terme de représentativité (condition de son application).

Suites de l'agression de Saint Florentin :

Nous aimerions savoir où en est la programmation de la réunion concrétisant les engagements que vous avez pris lors de l'audience du 23 septembre pour tirer toutes les leçons de ce douloureux moment.